



## Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

### DATES D'OUVERTURE 2008 des CARNASSIERS dans les cours d'eau de 2ème catégorie

FEDERATION de PÊCHE	BROCHET	SANDRE	BLACK BASS
AIN	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 09/03 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12
AISNE	du 01/01 au 27/01 du 01/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12	Espèce non présente
ALLIER	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Lac de St Clément : classé grand lac - pas de fermeture</i>	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Lac de St Clément : classé grand lac - pas de fermeture</i>	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Lac de St Clément : classé grand lac - pas de fermeture</i>
ALPES de Hte PROVENCE	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12 <i>Lac de retenues de Serre-Ponçon : du 08/03 au 31/12 - Lac de Castillon et Chaudanne du 01/01 au 31/12</i>	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12 <i>Lac de retenue de Castillon et Chaudanne du 01/01 au 31/12</i>	Espèce non présente
HAUTES-ALPES	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12 <i>Lac de retenue de Serre-Ponçon : du 08/03 au 31/12</i>	Espèce non présente	Espèce non présente
ALPES-MARITIMES	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	Espèce non présente	Espèce non présente
ARDECHE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12
ARDENNES	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	Espèce non présente
ARIEGE	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12
AUBE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Lacs Forêt d'Orient : du 19/04 au 01/11</i>	du 01/01 au 27/01 du 14/06 au 31/12 <i>Lacs Forêt d'Orient : du 10/05 au 01/11</i>	du 01/01 au 31/12
AUDE	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12 <i>Ganguise-St Ferréol-Les Cammazes-Montbel-Cap de porc-Buzerens du : 01/01 au 27/01 et du 10/05 au 31/12</i>	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12 <i>Ganguise-St Ferréol-Les Cammazes-Montbel-Cap de porc-Buzerens du : 01/01 au 27/01 et du 10/05 au 31/12</i>	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12 <i>Ganguise-St Ferréol-Les Cammazes-Montbel-Cap de porc-Buzerens du : 01/01 au 27/01 et du 10/05 au 31/12</i>
AVEYRON	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12 <i>Réserve de pêche dans zones de reproduction</i>	du 01/01 au 31/12 <i>Lac Pont de Salars : pêche interdite</i>
BOUCHES DU RHONE	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12
CALVADOS	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	Espèce non présente



## Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

### DATES D'OUVERTURE 2008 des CARNASSIERS dans les cours d'eau de 2ème catégorie

FEDERATION de PÊCHE	BROCHET	SANDRE	BLACK BASS
CANTAL	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 06/04 du 07/06 au 31/12	du 01/01 au 11/05 du 21/06 au 31/12
CHARENTE	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	Espèce non présente
CHARENTE-MARITIME	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12 <i>Fermeture sur certains plans d'eau</i>
CHER	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/04 du 05/07 au 31/12
CORREZE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 09/03 du 10/05 au 31/12	Espèce non présente
CORSE	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	du 01/01 au 31/12	Espèce non présente
COTE D'OR	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 09/03 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 30/04 du 01/07 au 31/12
COTES D'ARMOR	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12
CREUSE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12 <i>Sur barrage de la Roche Talamie : pêche interdite sur 300m de part et d'autre de la ligne à haute tension</i>	du 01/01 au 31/12
DORDOGNE	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 17/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 21/06 au 31/12
DOUBS	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12
DROME	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12
EURE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12
EURE & LOIR	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12
FINISTERE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12
GARD	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12 <i>Rivière Ardèche du 01/01 au 27 01 et du 10/05 au 31/12</i>	du 01/01 au 31/12 <i>Rivière Ardèche du 01/01 au 27 01 et du 10/05 au 31/12</i>	du 01/01 au 31/12
HAUTE-GARONNE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12



## Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

### DATES D'OUVERTURE 2008 des CARNASSIERS dans les cours d'eau de 2ème catégorie

FEDERATION de PÊCHE	BROCHET	SANDRE	BLACK BASS
GERS	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12
GIRONDE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12
HERAULT	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	du 01/01 au 31/12	du 19/04 au 27/06 <i>No-kill</i>
ILLE & VILAINE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12 <i>Cours d'eau Domaine privé : du 01/01 au 27/01 et du 08/03 au 31/12 - Parcours "No-kill" lot n°1 du canal de Nantes à Brest</i>
INDRE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12
INDRE & LOIRE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12
ISERE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Paladru du 01/05 au 31/12 - Monteynard : du 01/01 au 27/01 et du 19/04 au 31/12</i>	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12
JURA	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12
LANDES	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12
LOIR & CHER	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 01/07 au 31/12 <i>Pêche interdite sur plan d'eau de Selommes et de la Pinçonnière à Blois</i>
LOIRE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12
HAUTE-LOIRE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12
LOIRE-ATLANTIQUE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12
LOIRET	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 04/05 du 14/06 au 31/12
LOT	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12



## Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

### DATES D'OUVERTURE 2008 des CARNASSIERS dans les cours d'eau de 2ème catégorie

FEDERATION de PÊCHE	BROCHET	SANDRE	BLACK BASS
LOT & GARONNE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Lacs du Lescouroux et de la Ganne (limite département 24 - harmonisation interdépartementale) du 01/01 au 27/01 et du 17/05 au 31/12</i>	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Lacs du Lescouroux et de la Ganne (limite département 24 - harmonisation interdépartementale) du 01/01 au 27/01 et du 17/05 au 31/12</i>	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Lacs du Lescouroux et de la Ganne (limite département 24 - harmonisation interdépartementale) du 01/01 au 27/01 et du 17/05 au 31/12</i>
LOZERE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 06/04 du 07/06 au 31/12	Espèce non présente
MAINE & LOIRE	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	du 01/01 au 31/12 <i>Réserves temporaires : du 01/04 au 31/05</i>	du 01/01 au 31/12
MANCHE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	Espèce non présente
MARNE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Lac du Der-Chantecoq : du 01/01 au 27/01 et du 19/04 au 31/12</i>	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Lac du Der-Chantecoq : 01/01 au 31/12</i>	Espèce non présente
HAUTE-MARNE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12	Espèce non présente
MAYENNE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Rivière Mayenne : protection frayères jusqu'au 30 mai inclus</i>	du 01/01 au 31/12
MEURTHE & MOSELLE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	Espèce non présente
MEUSE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	Espèce non présente
MORBIHAN	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12
MOSELLE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Gondrexange, Stock, Mittersheim et leurs annexes : du 01/01 au 27/01 et du 24/05 au 31/12</i>	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Gondrexange, Stock, Mittersheim et leurs annexes : du 01/01 au 27/01 et du 24/05 au 31/12</i>	Espèce non présente
NIEVRE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 30/04 du 01/07 au 31/12
NORD	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12	Espèce non présente



## Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

### DATES D'OUVERTURE 2008 des CARNASSIERS dans les cours d'eau de 2ème catégorie

FEDERATION de PÊCHE	BROCHET	SANDRE	BLACK BASS
OISE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	Espèce non présente
ORNE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	Espèce non présente
PAS DE CALAIS	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12	Espèce non présente
PUY DE DOME	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Fades Besserves : frayères en réserve temporaire</i>	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Fades Besserves : frayères en réserve temporaire</i>	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Fades Besserves : frayères en réserve temporaire</i>
PYRENEES-ATLANT.	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12
HAUTES-PYRENEES	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12
PYRENEES-ORIENT.	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12 <i>Plan d'eau St Féliu d'Avall interdiction de pêche : du 08/03 au 12/07</i>	du 01/01 au 31/12 <i>Plan d'eau St Féliu d'Avall interdiction de pêche : du 08/03 au 12/07</i>
BAS-RHIN	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 28/06 au 31/12
HAUT-RHIN	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Lac de Kruth-Wildenstein du 21/03 au 12/10</i>	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Lac de Kruth-Wildenstein du 21/03 au 12/10</i>	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Lac de Kruth-Wildenstein : espèce non présente</i>
RHONE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 09/03 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12
HAUTE-SAONE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	Espèce non présente
SAONE & LOIRE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 09/03 du 10/05 au 31/12	Espèce non présente
SARTHE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Frayères aménagées : pêche interdite</i>	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Barrages et écluses domaine public sur 200m en aval : pêche interdite du 01/04 au 30/05 inclus</i>	du 01/01 au 31/12 <i>Particularités sur certains plans d'eau</i>
SAVOIE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 09/03 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12
HAUTE-SAVOIE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12
PARIS & 92/93/94	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12



## Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

### DATES D'OUVERTURE 2008 des CARNASSIERS dans les cours d'eau de 2ème catégorie

FEDERATION de PÊCHE	BROCHET	SANDRE	BLACK BASS
SEINE-MARITIME	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	Espèce non présente
SEINE ET MARNE	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12
YVELINES	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 27/04 du 05/07 au 31/12
DEUX-SEVRES	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 14/06 au 31/12
SOMME	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	du 01/01 au 31/12	Espèce non présente
TARN	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 28/06 au 31/12
TARN & GARONNE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Réserves : contacter la Fédération</i>	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Réserves : contacter la Fédération</i>	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Réserves : contacter la Fédération</i>
VAR	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12 <i>Lacs du Verdon : du 19/04 au 31/12</i>	du 01/01 au 31/12 <i>Lacs du Verdon : du 19/04 au 31/12</i>	du 01/01 au 31/12 <i>Lac St Cassien : du 01/01 au 29/04 et du 30/06 au 31/12</i>
VAUCLUSE	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12
VENDEE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 31/12
VIENNE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12
HAUTE-VIENNE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 14/06 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 14/06 au 31/12
VOSGES	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12 <i>Lac de Bouzey : du 10/05 au 14/12</i>	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	Espèce non présente
YONNE	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 28/06 au 31/12
TERR. de BELFORT	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	du 01/01 au 27/01 du 10/05 au 31/12	Espèce non présente
ESSONNE	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 27/04 du 05/07 au 31/12
VAL D'OISE	du 01/01 au 27/01 du 19/04 au 31/12	du 01/01 au 31/12	Espèce non présente

*Origine : Fédération Nationale de la Pêche en France.*